

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-012 retirée
Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : 18 septembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	C. DEBARREIX-PAGE
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	Arrivé à 21h03
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	A	G. BARRIQUAND
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	P. BELAIR
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Claude PERON

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES – retrait de la délibération 2025-03-26-012 portant attribution d'une subvention au FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL, soumise à convention d'objectifs

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

Il est rappelé que l'assemblée délibérante a voté une subvention d'un montant de 6 500 € dans le cadre du vote du budget 2025, lors de sa séance du 26 mars 2025, au profit de l'association FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL par délibération n° 2025-03-26-012.

Considérant que le versement de cette subvention était subordonné à la signature de la convention d'objectifs,

Considérant que le Président de l'association FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL a refusé de signer ladite convention,

Il convient de retirer la délibération n° 2025-03-26-012

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-20250326012reti-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE RETIRER la délibération 2025-03-26-012**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-20250326012reti-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025